

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 11 04 2024

Séance du Conseil Municipal
du 11 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 04/04/2024.

Présents :

Messieurs : GIRAUD - BERNARD Éric - AUPETIT Philippe - MOUNIER Thomas – HAMON Vincent – GILLET Serge.

Mesdames : DUMAS Bernadette - PRESSET Ghyslaine – PELOQUIN Josiane.

Absents excusés : **Mr MORANGE Alain a donné procuration à Mr HAMON Vincent**

Absents : **CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent**

Secrétaire de séance : **Mr MOUNIER Thomas**

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 19H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 07 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **Affectation des résultats (D2024015)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats 2023 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+378 269,23
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+2 638 411,06
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 016 680,29
Solde d'exécution de la section d'investissement <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-23 067,96
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	+81 400, 00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C = G. + H.	3 016 680,29
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 016 680,29
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- **Vote du Budget Principal 2024 (D2024016)**

Après présentation du Budget Primitif Principal de la Commune d'Anais, concernant l'exercice 2024, par Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal décident d'approuver le Budget Primitif Principal de la Commune d'Anais à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition pour l'année 2024 (D2024017)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir, pour l'année 2024, les taux de fiscalité locale suivants :

- 35,21 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 36,06 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 14,34 % pour la taxe sur les résidences secondaires ;
- 23,13 % pour la cotisation foncière des entreprises.

- **Vote des fongibilités M57 (D2024018)**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de Personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- **Subventions et Cotisations année 2024 (D202419)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les subventions suivantes :

AIPE	500,00 €
ADAPEI	50,00 €
AFM TÉLÉTHON	100,00 €
APF France handicap	50,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
Cercle des jeunes de Montignac	100,00 €
Chante Boixe	100,00 €
Club informatique d'Anais	500,00 €
Eider	100,00 €
Gym Détente	800,00 €
France ADOT	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €

RASED	50,00 €
Société de chasse d'Anais	1 000,00 €
TED 16	50,00 €
CRCATB	400,00 €
US Anais	3 500,00 €
SOLIHA	50,00 €
Prévention routière	80,00 €
APE Eugène Delacroix	50,00 €
Les Restaurants du Cœur	100,00 €
AFSEP	50,00 €
Secours Populaire	100,00 €
TOTAL	8 030,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les cotisations suivantes :

AMRF	100,00 €
AMF	277,00 €
CRCATB	20,00 €

Fondation Patrimoine	200,00 €
FREDON Charente	50,00 €
TOTAL	647,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- **Convention avec le SDEG16 pour le remplacement des sources à décharges par sources à LED et suppression foyers lumineux (D2024020)**

Monsieur le Maire d'Anais rappelle au Conseil Municipal que des travaux concernant le remplacement des sources à décharges par sources à LED et suppression des foyers lumineux sont envisagés dans le cadre des fonds verts pour un montant de 5 061.21 €

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de délégation pour ce projet.

- **Convention de délégation de la compétence transports scolaires en Charente (D2024021)**

Monsieur le Maire d'Anais rappelle au Conseil Municipal que les transports scolaires en Charente relèvent aujourd'hui de la compétence de la Région Nouvelle Aquitaine.

Une convention a été élaborée et prévue jusqu'au terme de l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de délégation de la compétence transports scolaires en Charente.

- **Restauration de l'Église d'Anais (D2024022)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration de l'Église, établi par le cabinet d'étude TOUR & SOL.

L'estimation des aménagements s'élève à la somme de 310 080,00 € HT comme indiqué dans le récapitulatif des travaux (hors options).

L'estimation des études et prestations connexes s'élève à la somme de 37 140,00 € HT comme indiqué dans le récapitulatif de l'étude et des frais connexes (hors options).

Monsieur le Maire propose de valider le projet de réhabilitation de l'Église et de l'autoriser à lancer la consultation pour ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg de Churet (D2024023)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet de l'aménagement du bourg de Churet, établi par le cabinet d'étude BETG.

L'estimation des aménagements s'élève à la somme de 1 110 162,85 € HT comme indiqué dans le récapitulatif des travaux (hors options).

L'estimation des frais d'étude au cabinet BETG concernant le diagnostic, les études préliminaires et l'avant-projet de la tranche ferme s'élèvent à la somme de 19 140,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider l'avant-projet de l'aménagement du bourg de Churet et de l'autoriser à lancer la consultation pour ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Rapport Social Unique (RSU) – Année 2022 (D2024024)**

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit dans son article 5 l'élaboration d'un Rapport Social Unique (RSU) annuel à partir du 1er janvier 2021.

Ce rapport a vocation à rassembler en un seul document les divers rapports élaborés jusqu'à présent :

- le bilan social établi tous les deux ans, qui était un rapport sur l'état des collectivités,
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition,
- le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par l'art L.323-2 du code du travail.

Le RSU a été présenté au Comité technique du 22 janvier 2024.

La synthèse du RSU 2022 est présentée au Conseil Municipal, accompagnée de l'analyse du CST.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments détaillés du rapport social unique.

- **Zone d'accélération des ENR (D2024025)**

Le Maire rappelle que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. L'Etat doit mettre à disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes doivent ensuite, après concertation du public, identifier les zones d'accélération favorables à l'accueil des installations.

Vu les précédentes délibérations relatives aux projets de centrale photovoltaïque au sol (ARKOLIA) et de champs de panneaux photovoltaïques (PHOTOSOL), le choix du Conseil Municipal est de ne pas proposer sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes et par conséquent refuse de s'inscrire dans ce processus d'accélération des EnR.

- **Création d'un Poste d'Adjoint Technique à 20 heures (D2024026)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'au regard du travail à effectuer au sein du service technique il convient de recruter en contrat à durée déterminée un agent avec un contrat de 20 heures hebdomadaires du 1er mai 2024 au 31 août 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

- **Questions Diverses**

- Emplois d'été : Le Conseil Municipal donne autorisation à Mr le Maire pour organiser les emplois d'été. A ce jour, deux candidatures ont été réceptionnées.
- Il a été constaté que plusieurs panneaux de signalisation se sont détachés sur la Commune. Les services techniques seront sollicités pour resserrer les boulons.
- Suite au questionnement d'une administrée, il est rappelé que les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont consultables en Mairie.
- Entretien cimetière : D'une part, un nettoyage du mur intermédiaire entre les deux cimetières est nécessaire. D'autre part, il va être étudié en partenariat avec l'ATD 16, une opération concernant les « tombes abandonnées ».
- Repas des aînés 2025 : la salle des fêtes devra être réservée plus tôt pour le repas des aînés 2025.
- Formation premiers secours : Une formation premiers secours est prévue pour l'ensemble des agents de la Collectivité, soit la dernière semaine d'août, soit le 13 novembre 2024 (à confirmer)
- Plan 5000 équipements : Un projet de subvention a été établi dans le cadre de la dynamisation de la cour de l'École (kits de basketball adaptés de la petite section au CP, modules d'escalade/d'équilibre sous le préau). Ce projet n'engage pas financièrement la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.